

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS
BUDGETAIRES 2016 & 2017
(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DU MINISTERE DE LA SANTE (MS)

VERSION DEFINITIVE

Mai 2020

Marché N°065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	04/11/2019
Rapport provisoire	19/11/2019
X RAPPORT DEFINITIF	26/05/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo
– 02 BP 1913 Cotonou_Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Rue MAOGA HOUNTIGOME LOME
– 06 BP 60535 Lomé Tel (00228) / 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES (France) Tél : (33)0781018628

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0074633-00

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	12
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	12
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés.....	12
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	12
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	13
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	14
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	25
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	25
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	29
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	29
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	29
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	32
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	33
8.5.	Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés.....	35
IX.	ANNEXES	37

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**
08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76
Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 1), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit du Ministère de la Santé.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante, et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVÉE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCÉDURES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSÉS AU TITRE DES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public du Ministère de la Santé pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Éléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	4	550 686 338
	Marchés de la population mère	4	550 686 338
	%	100,00%	100,00%
2017	Marchés audités	19	9 895 281 996
	Marchés de la population mère	25	10 773 185 884
	%	76,00%	91,85%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Ministère de la Santé sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	GG	2	1			1
2	AO	2	0	2	0	0
Total général		4	1	2	0	1
%		100%	25%	75%		

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulière et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la totalité des procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Ministère de la Santé sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AO	10	5	4	0	1
	GG	9	8	1		
Total général		19	13	5	0	1
%		100%	68%	32%		

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures régulières, nous estimons que la majorité des procédures ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants du Ministère de la Santé (MS) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres ouvert	244 675 791	2	244 675 791	2	100,00%	100,00%
	Marché par Entente Directe	306 010 547	2	306 010 547	2	100,00%	100,00%
	Total général	550 686 338	4	550 686 338	4	100,00%	100,00%
2017	Appel d'Offres Ouvert	5 758 264 360	15	4 880 360 472	9	84,75%	60,00%
	Marché par Entente Directe	5 014 921 524	10	5 014 921 524	10	100,00%	100,00%
	Total général	10 773 185 884	25	9 895 281 996	19	91,85%	76,00%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	350 710 547	2	350 710 547	2	100,00%	100,00%
	Travaux	199 975 791	2	199 975 791	2	100,00%	100,00%
	Total général	550 686 338	4	550 686 338	4	100,00%	100,00%
2017	Fournitures	9 468 317 235	18	8 984 158 192	14	94,89%	77,78%
	Travaux	1 304 868 649	7	911 123 804	5	69,82%	71,43%
	Total général	10 773 185 884	25	9 895 281 996	19	91,85%	76,00%

Commentaire :

➤ Gestion 2016

Compte tenu du volume peu significatif des marchés passés au titre de la gestion 2016, nous avons purement et simplement fait un contrôle exhaustif.

➤ Gestion 2017

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 76% en volume et 91,85% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

ECHANTILLON DES MARCHES MS 2016						
N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA TTC)	Type de marché
1	Fourniture et livraison de vaccin anti-méningite A, C, Y, W 135, anti amaril, anti typhoïde et consommables médicaux au	CM n° 228/MEF/MS/DNCMP/SP du 08/08/2016	CAME	Gré à gré	275 010 847	Fourniture
2	travaux d'extension latérale du bâtiment abritant le Centre de Prise en charge Médical Intégrée du Nourrisson et de la Femme Enceinte atteints de Drépanocytose (CPMI-	CM n°075/MS/DC/SGM/PRM P/CPMI-NFED /SP du 02/03/2016	ETORAY BTP	AOO	199 975 791	Travaux (T)
3	Acquisition de deux millions neuf cents vingt quatre mille cinq cent (2 924 500) comprimés d'albendazole par procédure de gré à gré	CM n° 269/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/09/2016	PHARMAQUICK	Gré à gré	30 999 700	Fourniture
4	Acquisition d'une machine d'anesthésie au profit du CHU Mère et Enfant lagune (CHU/MEL) de Cotonou	CM n° 345/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/12/2016	MINAH SARL	AOO	44 700 000	Fourniture
	TOTAL				550 686 338	

Commentaire :

Tous les marchés demandés ont été communiqués aux auditeurs.

Les deux marchés étudiés ont été passés au terme de deux procédures distinctes comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	Gré à Gré	2	2
2	Appel d'Offres ouvert	2	2

➤ **Gestion 2017**

ECHANTILLON DES MARCHES DU MINISTRE DE LA SANTE 2017						
N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Type de marché	Montant (FCFA TTC)
1	Fourniture et livraison de vaccin anti-méningite A, C, Y, W 135, anti amaril, anti typhoïde et consommables médicaux au profit du Ministère de la Santé	CM n°011/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/01/2017	CAME	Gré à gré	Fournitures	3 719 341 500
2	Aquisition des ARV au profit du PNLS	CM n°032/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/02/2017	BGL SYSMET	AOO	Fournitures	1 986 615 510
3	Aquisition de 420 000 MIILD à deux places pour la campagne 2017	CM n°030/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/02/2017	PALUTECH RELEVÉ SARL	AOO	Fournitures	1 467 900 000
4	fourniture des médicaments antirétroviraux LOT 2	CM n°031/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/02/2017	BGL SYSMET	AOO	Fournitures	218 280 716
5	l'acquisition et installation d'équipements et de matériels médico techniques au profit des blocs opératoires du Centre Hospitalier et universitaire de la Mère et de l'Enfant Lagune (CHUMEL) de Cotonou	CM n°419/MEF/MS/DNCMP/SP du 26/10/2017	BUCO INTERNATIONA L SARL	Gré à gré	Fournitures	256 302 595
6	construction des antennes départementales de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau, du Zou-Collines et du Borgou-Alibori. Lot n°2 : Projet de construction de l'antenne départementale de transfusion sanguine du Zou-Collines LOT N°2	CM n°386/MEF/MS/DNCMP/SP du 22/09/2017	SILCO SARL	AOO	Travaux	199 109 724
7	construction des antennes départementales de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau, du Zou-Collines et du Borgou-Alibori. Lot n°1 : Projet de construction de l'antenne départementale de transfusion sanguine de l'Ouémé-plateau	CM n°384/MEF/MS/DNCMP/SP du 22/09/2017	3MD	AOO	Travaux	198 754 587
8	fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médico-techniques au profit du service de réanimation du CHD Borgou-Alibori (LOT 2)	avenant n°1 au contrat de marché N°530/MEF/MS/ DNCMP/SP du 01/12/2015	SETREC SARL	AOO	Fournitures	254 392 372
9	Fourniture, installation et mise en service d'équipements de bloc opératoire au profit de KALALE	CM n°576/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/12/2017	BEREC 05 BP 487 Cotonou Tel (229) 21 33 40 63	AOO	Fournitures	305 077 563
10	Acquisition de cartouches d'encre pour l'édition des cartes au profit de l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM).	CM n°395/MEF/MS/DNCMP/SP du 13/10/2017	VAM TECHNOLOGIE	AOO	Fournitures	16 800 000
11	Acquisition de vaccins anti méningite A, C, Y, W 135, grippe saisonnière et fièvre typhoïde pour le hadj 2017 au profit de la direction nationale de la santé publique (DNSP)	CM n°408/MEF/MS/DNCMP/SP du 23/10/2017	GROUP APS INTER	AOO	Fournitures	233 430 000

ECHANTILLON DES MARCHES DU MINISTRE DE LA SANTE 2017						
N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Type de marché	Montant (FCFA TTC)
12	Lot 1 : Alimentation du site de l'Hôpital d'Allada en énergie électrique	CM n°327/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/08/2017	SBEE	Gré à gré	Travaux	114 164 533
13	Lot 2 : Raccordement de l'Hôpital d'Allada au réseau téléphonique	CM n°331/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/08/2017	Benin TELE+G17:N17C OMS INFRASTRUCTURES	Gré à gré	Travaux	84 947 996
14	Lot n° 6 : pour l'acquisition des équipements au profit des services de la maintenance, de la kinésithérapie et de la buanderie de l'hôpital de zone d'Allada	26	ENERGY Sarl	Gré à gré	Fournitures	62 803 200
15	Lot n° 3: pour les travaux de construction de la clôture du site et de la réalisation de deux (02) forages à l'hôpital de Zone d'Allada	CM n°364/MEF/MS/DNCMP/SP du 27/09/2017	GROUP MBT NEGOCE	Gré à gré	Fournitures	109 066 930
16	Lot n° 7: pour l'acquisition des meubles généraux au profit de l'Hôpital de Zone d'Allada et des équipements de bureau pour l'unité de gestion du projet	CM n°365/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/08/2017	BEBEA SARL	Gré à gré	Fournitures	68 079 500
17	- Lot n° 4: pour les travaux de pavage et d'assainissement de l'Hôpital de Zone d'Allada	CM n°366/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/08/2017	MERCI SARL	Gré à gré	Fournitures	234 568 306
18	Lot n° 8: pour l'acquisition d'un groupe électrogène, d'un véhicule et d'une moto au profit de l'Hôpital de Zone d'Allada et de l'unité de gestion du projet	CM n°402/MEF/MS/DNCMP/SP du 17/10/2017	MINAH SARL	Gré à gré	Fournitures	51 500 000
19	Lot n° 5: pour les travaux de construction de l'unité de kinésithérapie, de l'unité de maintenance, d'un logement, des bâtiments pour accompagnants, de la guérite, deux hangars de séchage à l'hôpital de zone d'Allada et la conduite du processus d'obtention du permis de construire	CM n°469/MEF/MS/DNCMP/SP du 16/11/2017	GTP	Gré à gré	Travaux	314 146 964
TOTAL						9 895 281 996

Commentaire :

Tous les marchés demandés ont été communiqués aux auditeurs.

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	Appel d'offres	10	9
2	Gré à Gré	9	9

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	ok	ok	Ko	ok	RAS
2	Conformité	C2	ok	ok	ok	ok	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	ko				Le rapport annuel d'exécution des marchés non produit
		C4	ok				RAS
		C5	ok				RAS
		C6	ko				Non satisfaisant (Confère taux d'exhaustivité des pièces)
		C7	ko				Manque de locaux pour archivage, manque de matériels de travail (matériel informatique)
		C8	ko				Non publication des attributions provisoires

Légende

<u>C1</u>	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
<u>C2</u>	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)
<u>C3</u>	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
<u>C4</u>	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
<u>C5</u>	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)
<u>C6</u>	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)
<u>C7</u>	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatique.
<u>C8</u>	Publication des décisions d'attribution

Mettre <OK> si satisfaisant, <KO> si non

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	40,00%	44,00%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et des procédures de gré à gré. (Voir en annexe 4 les fiches d'exhaustivités).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP du Ministère de la santé. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

Cependant la mission a relevé le défaut d'inscription dans les PPM, de certains marchés (2 marchés au titre de 2016 et 6 au titre de 2017).

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par le Ministère de la Santé comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 n'a pu être faite que pour deux marchés sur les quatre étudiés (du fait d'informations manquantes pour les deux autres).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 199 jours environ. Ce délai à notre avis est très long au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale. Cette situation est due au délai (plus de 150 jours pour chacun des marchés) entre l'attribution provisoire et la signature du marché. Il s'agit d'une violation des dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014.

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite que pour 16 marchés sur les 19 étudiés (du fait d'information non suffisante pour les trois autres).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 186 jours environ. Ce délai n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014.

Cette situation est notamment imputable aux marchés suivants pour lesquels la durée entre l'attribution provisoire et la signature du marché est anormalement long :

N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA TTC)	Délai entre l'attribution provisoire et la signature du marché
1	fourniture des médicaments antirétroviraux LOT 2	CM n°031/MEF/MS/D NCMP/SP du 14/02/2017	BGL SYSMET	AOO	Fournitures	218 280 716	553 jours
2	fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médico-techniques au profit du service de réanimation du CHD Borgou-Alibori (LOT 2)	avenant n°1 au contrat de marché N°530/MEF/MS/D NCMP/SP du 01/12/2015	SETREC SARL	AOO	Fournitures	254 392 372	379 jours
3	Fourniture, installation et mise en service d'équipements de bloc opératoire au profit de KALALE	CM n°576/MEF/MS/D NCMP/SP du 19/12/2017	BEREC 05 BP 487 Cotonou Tel (229) 21 33 40 63	AOO	Fournitures	305 077 563	626 jours
TOTAL						777 750 651	

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 5

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, aucun marché de demande de cotation ne figure dans l'échantillon d'audit constitué pour les deux exercices budgétaires en étude.

Par ailleurs, en ce qui concerne les marchés de fournitures passés par entente directe, la catégorie des articles faisant objet des marchés de gré à gré passé ne figure pas dans les répertoires des prix de référence 2016 & 2017 afin de permettre à l'auditeur de formuler une opinion

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Dans l'échantillon d'audit, aucun marché n'a été passé par Appel d'Offres Restreint.

PROCEDURE DE GRE A GRE

➤ Gestion 2016

Parmi l'échantillon communiqué (4 marchés), deux (02) marchés ont été passés par gré à gré.

La proportion des marchés passés par entente directe dans l'ensemble des marchés passés au titre de la gestion 2016, s'analyse à travers le tableau ci-après :

Montant total de l'ensemble des marchés (population primaire) de l'AC au titre de 2016	Montant total de l'ensemble des marchés de gré à gré (population primaire) de l'AC au titre de 2016	%
550 686 338	306 010 547	55,57%

Commentaires :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les marchés passés par entente directe représentent 55,57% de l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire 2016.

Cette situation constitue une violation de l'article n°51 du CMP qui stipule que «la DNCMP veille à ce que, sur chaque année budgétaire et pour chaque AC, le montant additionné des marchés de gré à gré ne dépasse pas 10% du montant total des marchés publics passés République du Bénin.....Tout marché conclu selon cette procédure de gré à gré est communiqué à l'ARMP.....Dans l'hypothèse où une AC solliciterait auprès de la DNCMP une autorisation de passer un marché de gré à gré, alors que le seuil des 10% ci-dessus visé serait franchi, la DNCMP, sauf dans l'hypothèse où l'autorisation est refusée, a l'obligation de saisir l'ARMP qui doit probablement valider la procédure». Dans le cas d'espèce, nous n'avons pas observé le respect de cette disposition.

1. Marché n° 228/MEF/MS/DNCMP/SP du 08/08/2016 relatif à la fourniture et livraison de vaccin anti-méningite A, C, Y, W 135, anti amaril, anti typhoïde et consommables médicaux au profit du Ministère de la Santé par procédure de gré à gré attribué à la CAME pour un montant 275.010.847 F CFA TTC

Il s'agit d'un marché de gré à gré sans mise en concurrence.

Pièces manquantes :

- Le dossier de gré à gré ;

- Le rapport spécial justifiant le recours à la procédure de gré à gré ;
- Preuve matérielle de la notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Autorisation préalable de la DNCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

RAS

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés (notamment le rapport spécial de la CPMP justifiant le recours à la procédure de gré à gré), il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

2. Marché n° 269/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/09/2016 relatif à l'acquisition de deux millions neuf cents vingt-quatre mille cinq cent (2 924 500) comprimés d'albendazole par procédure de gré à gré attribué à PHARMAQUICK pour un montant de 30.999.700 F CFA TTC

Il s'agit d'un marché de gré à gré sans mise en concurrence justifié par le monopole.

Pièces manquantes :

- Le dossier de gré à gré ;
- Preuve matérielle de la notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Autorisation préalable de la DNCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

➤ Gestion 2017

Parmi l'échantillon communiqué (19 marchés), neuf (09) marchés ont été passés par gré à gré.

La proportion des marchés passés par entente directe dans l'ensemble des marchés passés au titre de la gestion 2017, s'analyse à travers le tableau ci-après :

Montant total de l'ensemble des marchés (population primaire) de l'AC au titre de 2017	Montant total de l'ensemble des marchés de gré à gré (population primaire) de l'AC au titre de 2017	%
10 773 185 884	4 758 618 929	44,17%

Commentaires :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les marchés passés par entente directe représentent 44,17% de l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire 2017.

Cette situation constitue une violation de l'article n°51 du CMP qui stipule que «la DNCMP veille à ce que, sur chaque année budgétaire et pour chaque AC, le montant additionné des marchés de gré à gré ne dépasse pas 10% du montant total des marchés publics passés République du Bénin.....Tout marché conclu selon cette procédure de gré à gré est communiqué à l'ARMP.....Dans l'hypothèse où une AC solliciterait auprès de la DNCMP une autorisation de passer un marché de gré à gré, alors que le seuil des 10% ci-dessus visé serait franchi, la DNCMP, sauf dans l'hypothèse où l'autorisation est refusée, a l'obligation de saisir l'ARMP qui doit probablement valider la procédure». Dans le cas d'espèce, nous n'avons pas observé le respect de cette disposition.

- i. Marché n°327/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/08/2017 (Lot 1) relatif à l'alimentation du site de l'Hôpital d'Allada en énergie électrique attribué à la SBEE pour un montant de 114.164.533 F CFA TTC

Il s'agit d'un marché de gré à gré sans mise en concurrence justifié par le monopole/droit exclusif.

Pièces manquantes :

- Le dossier de gré à gré ;
- Preuve matérielle de la notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Autorisation préalable de la DNCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

RAS

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

- ii. Marché n°331/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/08/2017 (Lot 2) relatif au raccordement de l'Hôpital d'Allada au réseau téléphonique attribué à Benin TELECOMS INFRASTRUCTURES pour un montant de 84.947.996 F CFA TTC

Il s'agit d'un marché de gré à gré sans mise en concurrence justifié par le monopole/droit exclusif.

Pièces manquantes :

- Le dossier de gré à gré ;

RAS

Les points forts (forces) relevés

- Autorisation préalable de la DNCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

- iii. Marché n°26 relatif à l'acquisition des équipements au profit des services de la maintenance, de la kinésithérapie et de la buanderie de l'hôpital de zone d'Allada (Lot 6) attribué à ENERGY Sarl pour un montant de 62.803.200 F CFA HT (74.107.776 F CFA TTC) (DAO n°207/2017/MS/DC/SGM/PRMP/PC EHZ-A/SA)
- iv. Marché n°364/MEF/MS/DNCMP/SP du 27/09/2017 Lot n° 3: pour les travaux de construction de la clôture du site et de la réalisation de deux (02) forages à l'hôpital de Zone d'Allada (Lot 3) attribué à GROUP MBT NEGOCES pour un montant de 109.066.930 F CFA TTC (DAO n°204/2017/MS/DC/SGM/PRMP/PC EHZ-A/SA)
- v. Marché n°365/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/08/2017 relatif à l'acquisition des meubles généraux au profit de l'Hôpital de Zone d'Allada et des équipements de bureau pour l'unité de gestion du projet (Lot 7) attribué à BEBEA SARL pour un montant de 68.079.500 F CFA TTC (DAO n°208/2017/MS/DC/SGM/PRMP/PC EHZ-A/SA)
- vi. Marché n°366/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/08/2017 relatif aux travaux de pavage et d'assainissement de l'Hôpital de Zone d'Allada (Lot n° 4) attribué à MERCI SARL pour un montant de 234.568.306 F CFA TTC (DAO n°205/2017/MS/DC/SGM/PRMP/PC EHZ-A/SA)
- vii. Marché n°402/MEF/MS/DNCMP/SP du 17/10/2017 pour l'acquisition d'un groupe électrogène, d'un véhicule et d'une moto au profit de l'Hôpital de Zone d'Allada et de l'unité de gestion du projet (Lot n° 8) attribué à MINAH SARL pour un montant de 51.500.000 F CFA TTC
- viii. Marché n°469/MEF/MS/DNCMP/SP du 16/11/2017 relatif aux travaux de construction de l'unité de kinésithérapie, de l'unité de maintenance, d'un logement, des bâtiments pour accompagnants, de la guérite, deux hangars de séchage à l'hôpital de zone d'Allada et la conduite du processus d'obtention du permis de construire (Lot n° 5) attribué à GTP pour un montant de 314.146.964 F CFA TTC

Il s'agit de six marchés passés par entente directe avec mise en concurrence justifiés par l'urgence impérieuse.

Pièces manquantes :

RAS

Les points forts (forces) relevés

- Autorisation préalable de la DNCMP ;
- Inscription des marchés dans le PPM 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;

Par ailleurs, les raisons évoquées (urgence impérieuse) ne nous paraissent pas justifiées. En effet, plus de deux mois se sont écoulés entre la date de dépôt des plis (11/07/2017) et la signature du contrat (25/09/2017). L'approbation du marché a même eu lieu le 27/09/2017. Nous nous interrogeons alors sur la pertinence de cette urgence fût-elle impérieuse.

Autrement, selon le consultant, le motif évoqué au recours à la procédure de gré à gré ne lui paraît pas justifié.

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des six marchés ci-dessus sont irrégulières du fait des insuffisances citées et de l'impertinence des motifs évoqués pour avoir recours à la procédure de gré à gré.

- ix. Marché n°011/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/01/2017 relatif à la fourniture et livraison de vaccin anti-méningite A, C, Y, W 135, anti amaril, anti typhoïde et consommables médicaux au profit du Ministère de la Santé attribué à la CAME pour un montant de 3.719.341.500

Il s'agit d'un marché passé par entente directe sans mise en concurrence justifiée par l'extrême urgence.

Pièces manquantes :

Plan de passation des marchés 2017 mentionnant le montant du marché (à défaut la procédure sera frappée de nullité)

Les points forts (forces) relevés

- Autorisation préalable de la DNCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;

Par ailleurs, les raisons évoquées (extrême urgence) ne nous paraissent pas justifiées. En effet, plus de cinq mois se sont écoulés entre le bon en lancer du DAO (20/05/2016) et la signature du contrat (02/11/2016). L'approbation du marché a même eu lieu le 19/01/2017. Nous nous interrogeons alors sur la pertinence de cette urgence fût-elle impérieuse.

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des six marchés ci-dessus sont irrégulières du fait des insuffisances citées.

- x. Marché n°419/MEF/MS/DNCMP/SP du 26/10/2017 relatif à l'acquisition et l'installation d'équipements et de matériels médico techniques au profit des blocs opératoires du Centre Hospitalier et universitaire de la Mère et de l'Enfant Lagune (CHUMEL) de Cotonou attribué à BUCO INTERNATIONAL SARL pour un montant de 256.302.595 F CFA TTC

Il s'agit d'un marché passé par entente directe avec mise en concurrence justifiée par l'extrême urgence.

Pièces manquantes :

Plan de passation des marchés 2017 mentionnant le montant du marché ;

Les points forts (forces) relevés

- Autorisation préalable de la DNCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;

Par ailleurs, les raisons évoquées (extrême urgence) ne nous paraissent pas justifiées. En effet, plus de trois mois se sont écoulés entre la date de dépôt des plis (20/07/2017) et l'approbation du marché (26/10/2017). Nous nous interrogeons alors sur la pertinence de cette urgence fût-elle extrême.

Autrement, selon le consultant, le motif évoqué au recours à la procédure de gré à gré ne lui paraît pas justifié.

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière du fait des insuffisances citées dans la section réservée à cet effet.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ Gestion 2016

3. Marché n°075/MS/DC/SGM/PRMP/CPMI-NFED /SP du 02/03/2016 relatif aux travaux d'extension latérale du bâtiment abritant le Centre de Prise en charge Médical Intégrée du Nourrisson et de la Femme Enceinte atteints de Drépanocytose (CPMI-NFED) attribué à ETORAY BTP pour un montant de 199.975.791 F CFA TTC (DAO 008/2015/BEN/MS/DC/SGM/PRMP/CPMP-NFED du 26/05/2015)

Pièces manquantes :

- Plan de passation des marchés 2016 (à défaut, la procédure sera frappée de nullité) ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé/cahier de réception des offres ;
- Offres des soumissionnaires ;
- Preuve matérielle de la notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Les critères d'évaluation utilisés sont ceux prévus dans le DAO ;
- Validation du PV d'attribution provisoire par la DNCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de preuves matérielles d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

4. Marché n° 345/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/12/2016 relatif à l'acquisition d'une machine d'anesthésie au profit du CHU Mère et Enfant lagune (CHU/MEL) de Cotonou attribué à MINAH SARL pour un montant de 44.700.000 F CFA TTC (DAO 001/2016/BEN/MS/DC/SGM/PRMP/PNRCCH du 08/04/2016)

Pièces manquantes :

- Plan de passation des marchés 2016 (à défaut, la procédure sera frappée de nullité) ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé/cahier de réception des offres ;
- Offres des soumissionnaires ;
- Rapport d'évaluation et d'analyse de la sous-commission d'analyse ;
- Preuve matérielle de la notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

Validation du PV d'attribution provisoire par la DNCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Délai mis pour l'évaluation et l'analyse des offres (14 jours) n'est pas conforme au délai prévu (5 jours ouvrables) aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24/09/2014 ;
- Défaut de preuves matérielles d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

➤ Gestion 2017

- xi. Marché n°032/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/02/2017 relatif à l'acquisition des ARV au profit du PNLS attribué à BGL SYSMET pour un montant de 1.986.615.510 F CFA TTC (DAO 004/2016/BEN/MS/DC/SGM/PRMP/PNLS du 14/02/2016)
- xii. Marché n°030/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/02/2017 relatif à l'acquisition de 420 000 MIILD à deux places pour la campagne 2017 attribué à PALUTECH RELEVÉ SARL pour un montant de 1.467.900.000 F CFA TTC (005/2016/BEN/MS/DC/SGM/PRMP/PNLP du 29/07/2016)

Pièces manquantes :

- Plan de passation des marchés 2017 (à défaut, la procédure sera frappée de nullité) ;
- Récépissé/cahier de réception des offres ;
- Offres des soumissionnaires ;
- Preuve matérielle de la notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

Validation du PV d'attribution provisoire par la DNCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Délai mis pour l'évaluation et l'analyse des offres (117 jours) n'est pas conforme au délai prévu (5 jours ouvrables) aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24/09/2014 ;
- Défaut de preuves matérielles d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des deux marchés sont irrégulières au regard des insuffisances ci-dessus citées.

- xiii. Marché n°031/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/02/2017 relatif à la fourniture des médicaments antirétroviraux LOT 2 attribué à BGL SYSMET pour un montant de 218.280.716 F CFA TTC.

Pièces manquantes :

- Plan de passation des marchés 2017 (à défaut, la procédure sera frappée de nullité) ;

- Récépissé/cahier de réception des offres ;
- Preuve matérielle de la notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

Validation du PV d'attribution provisoire par la DNCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- La procédure de passation a duré 3 ans (du 28/8/2014 au 16/08/2017) ; délai mis pour l'évaluation et l'analyse des offres (117 jours) n'est pas conforme au délai prévu (5 jours ouvrables) aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24/09/2014 ;
- Défaut de preuves matérielles d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

- xiv. Marché n°386/MEF/MS/DNCMP/SP du 22/09/2017 relatif à la construction des antennes départementales de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau, du Zou-Collines et du Borgou-Alibori. Lot n°2 : Projet de construction de l'antenne départementale de transfusion sanguine du Zou-Collines LOT N°2 attribué à SILCO SARL pour un montant de 199.109.724 F CFA TTC
- xv. Marché n°384/MEF/MS/DNCMP/SP du 22/09/2017 relatif à la construction des antennes départementales de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau, du Zou-Collines et du Borgou-Alibori. Lot n°1 : Projet de construction de l'antenne départementale de transfusion sanguine de l'Ouémé-plateau attribué à 3MD pour un montant de 198.754.587 F CFA TTC

Les deux marchés ci-dessus cités sont des marchés allotis (composé de 3 lots) passés par une procédure d'appel d'offres ouvert.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé/cahier de réception des offres ;
- Offres des soumissionnaires ;
- Preuve matérielle de la notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Validation du PV d'attribution provisoire par la DNCMP ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus relevée.

- xvi. Marché n°576/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/12/2017 relatif à la fourniture, et l'installation et mise en service d'équipements de bloc opératoire au profit de KALALE attribué à BEREK pour un montant de 305.077.563 F CFA TTC (DAO 015/2015/BEN/MS/DC/SGM/PRMP/DAEM/PNCEFFS)

Pièces manquantes :

- Plan de passation des marchés 2017 mentionnant le marché étudié ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé/cahier de réception des offres ;
- Offres des soumissionnaires ;
- Rapport d'évaluation et d'analyse des offres (impossibilité d'apprécier la conformité des critères d'évaluation) ;
- Preuve matérielle de la notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

Validation du PV d'attribution provisoire par la DNCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Entre la notification de l'attribution provisoire (05/01/2016) et la signature du marché (20/07/2017) plus de 18 mois se sont écoulés sans que les raisons de ce retard (à travers une note explicative jointe au dossier) anormal ne soient communiquées aux auditeurs ;
- Défaut de preuves matérielles d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

- xvii. Marché n°408/MEF/MS/DNCMP/SP du 23/10/2017 relatif à l'acquisition de vaccins anti méningite A, C, Y, W 135, grippe saisonnière et fièvre typhoïde pour le hadj 2017 au profit de la direction nationale de la santé publique (DNSP) attribué à GROUP APS INTER pour un montant de 233.430.000 F CFA TTC

Pièce manquante :

Récépissé/cahier de réception des offres

Les points forts (forces) relevés

- Validation du DAO par la DNCMP ;

- Validation du PV d'attribution provisoire par la DNCMP.
- Défaut de preuves matérielles d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus relevée.

- xviii. Marché n°395/MEF/MS/DNCMP/SP du 13/10/2017 relatif à l'acquisition de cartouches d'encre pour l'édition des cartes au profit de l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM) attribué à VAM TECHNOLOGIE pour un montant de 16.800.000 F CFA HT / 19.824.000 F CFA TTC(DAO n°008/2017/BEN/MS/DC/SGM/PRMP/ANAM du 15/06/2017)

Le marché ci-dessus mentionné est une demande de cotation (au regard du seuil) mais passé par la procédure d'appel d'offre ouvert.

Pièces manquantes :

- Plan de passation des marchés 2017 mentionnant le marché étudié (à défaut, la procédure sera frappée de nullité) ;
- Récépissé/cahier de réception des offres ;
- Offres des soumissionnaires ;
- Preuve matérielle de la notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Validation du DAO par la CCMP ;
- Validation du PV d'attribution provisoire par la CCMP ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Délai de transmission du rapport d'évaluation et d'analyse des offres de la CPMP à la CCMP (12 jours) non conforme aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24/09/2014 (1 jour) ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

- xix. avenant n°1 au contrat de marché N°530/MEF/MS/DNCMP/SP du 01/12/2015 relatif à fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médico-techniques au profit du service de réanimation du CHD Borgou-Alibori (LOT 2) attribué à SETREC SARL pour un montant de 254.392.372 F CFA TTC

Ce marché est un avenant sans incidence financière, d'un marché approuvé en 2015. Nous avons noté que l'avenant a été signé conformément aux dispositions de l'article 124 du CMP.

Pièces manquantes :

Néant

Les points forts (forces) relevés

Autorisation préalable de la DNCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

Néant

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés est régulière.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2016, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

Au terme de notre revue au titre de la gestion 2017, nous pouvons conclure que les 100% (cf. annexe 6) des plaintes reçues au niveau de l'Autorité Contractante ont été examinées et réglées conformément avec la réglementation en vigueur.

Au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics le degré d'application des décisions n'est pas mesurable en raison de la non recevabilité des plaintes. (cf. annexe 6).

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier n° 110/07/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 juillet 2019 (annexe n°3) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

➤ Gestion 2016

Au titre de la gestion 2016, les pièces de règlement d'un seul marché ont été communiquées. Les diligences mises en oeuvre et les commentaires de l'auditeur sont consignés dans le tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution	Date d'ordre de service / remise de site	Réception provisoire	Reatrd	Montant prévisionnel inscrit dans le PPMP	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation	
1	CM n°075/MS/DC/SGM/PR MP/CPMI-NFED /SP du 02/03/2016	travaux d'extension latérale du bâtiment abritant le Centre de Prise en charge Médical Intégrée du Nourrisson et de la Femme Enceinte atteints de Drépanocytose (CPMI-NFED)	Néant	Néant	Néant	Néant	Indisponibilité	199 975 791	112 927 516	56%	5 646 376	Indisponibilité de l'ordre de service de démarrer	

➤ Gestion 2017

Au titre de la gestion 2017, l'autorité contractante a communiqué les pièces de règlement pour quatorze (14) marchés. Les diligences mises en oeuvre et les commentaires de l'auditeur sont consignés dans le tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/remise de site	Réception provisoire	Reatrd (en jours)	Montant prévisionnel inscrit dans le PPMP	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	CM n°011/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/01/2017	Fourniture et livraison de vaccin anti-méningite A, C, Y, W 135, anti amaril, anti typhoïde et consommables médicaux au profit du Ministère de la Santé				Néant	Indisponibilité	275 010 847	275 010 847	100,00%	13 750 542	défait de retenue de garantie (article 5 du contrat de marché); indisponibilité de la fiche d'entrée de stock. Nous n'avons aucune information sur la restitution de la garantie
2	CM n°419/MEF/MS/DNCMP/SP du 26/10/2017	Acquisition et installation d'équipements et de matériels médico techniques au profit des blocs opératoires du Centre Hospitalier et universitaire de la Mère et de l'Enfant Lagune (CHUMEL) de Cotonou	Néant		Néant	Néant	Indisponibilité	256 302 595	76 890 779	30,00%	3 844 539	
3	CM n°386/MEF/MS/DNCMP/SP du 22/09/2017	construction des antennes départementales de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau, du Zou-Collines et du Borgou-Alibori.	Néant		Néant	Néant	Indisponibilité	199 109 724	124 738 260	62,65%	6 236 913	Non inscription de la retenue de garantie sur les factures des décomptes; Par ailleurs, nous n'avons aucune information sur la restitution de la garantie
4	CM n°384/MEF/MS/DNCMP/SP du 22/09/2017	construction des antennes départementales de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau, du Zou-Collines et du Borgou-Alibori.	Néant		Néant	Néant	Indisponibilité	198 754 587	121 383 401	61,07%	6 069 170	Non inscription de la retenue de garantie sur les factures des décomptes; Par ailleurs, nous n'avons aucune information sur la restitution de la garantie
5	avenant n°1 au contrat de marché N°530/MEF/MS/DNCMP/SP du 01/12/2015	fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médico-techniques au profit du service de réanimation du CHD Borgou-Alibori (LOT 2)	Néant	Néant	Néant	Néant	Indisponibilité	254 392 372	76 317 711	30,00%	3 815 886	Non inscription de la retenue de garantie sur les factures des décomptes; Par ailleurs, nous n'avons aucune information sur la restitution de la garantie
6	CM n°576/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/12/2017	Fourniture, installation et mise en service d'équipements de bloc opératoire au profit de KALALE	Néant	Néant	Néant	Néant	Indisponibilité	305 007 563	0	0,00%	0	Aucun paiement n'a été effectué pour ce marché
7	CM n°327/MEF/MS/DNCMP/SP du 14/08/2017	Lot 1 : Alimentation du site de l'Hôpital d'Allada en énergie électrique	90	42956	43172	126	Indisponibilité	114 164 533	114 164 533	100,00%	5 708 227	Indisponibilité de la preuve de la reception définitive prévue à l'article 9 dudit contrat
8	CM n°331/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/08/2017	Lot 2 : Raccordement de l'Hôpital d'Allada au réseau téléphonique	90	42956	43088	42	Indisponibilité	84 947 996	84 947 996	100,00%	4 247 400	Indisponibilité de la preuve de la reception définitive prévue à l'article 9 dudit contrat
9	26	Lot n° 6 : pour l'acquisition des équipements au profit des services de la maintenance, de la kinésithérapie et de la buanderie de l'hôpital de zone d'Allada	90	43005	43378	283	Indisponibilité	74 107 776	74 107 776	100,00%	3 705 389	libération de la retenue de garantie avant terme échu (1an après la reception provisoire) en violation de l'article 4 dudit contrat de marché.
10	CM n°364/MEF/MS/DNCMP/SP du 27/09/2017	Lot n° 3: pour les travaux de construction de la clôture du site et de la réalisation de deux (02) forages à l'hôpital de Zone d'Allada	Néant	Néant	Néant	Néant	Indisponibilité	109 066 930	109 066 930	100,00%	5 453 347	indisponibilité de la preuve de l'application de la retenue de garantie sur les factures de règlement des décomptes; indisponibilité de la preuve de la reception définitive

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Reatrd (en jours)	Montant prévisionnel inscrit dans le PPMP	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
11	CM n°365/MEF/MS/DNCMP /SP du 09/08/2017	Lot n° 7: pour l'acquisition des meubles généraux au profit de l'Hôpital de Zone d'Allada et des équipements de bureau pour l'unité de gestion du projet	Néant	Néant	Néant	Néant	Indisponibilité	68 079 500	68 079 500	100,00%	3 403 975	restitution de la retenue de garantie au règlement de la facture du dernier décompte; indisponibilité de la caution de retenue de garantie.
12	CM n°366/MEF/MS/DNCMP /SP du 09/08/2017	- Lot n° 4: pour les travaux de pavage et d'assainissement de l'Hôpital de Zone d'Allada	Néant	Néant	Néant	Néant	Indisponibilité	234 568 306	234 568 306	100,00%	11 728 415	Restitution de la retenue de garantie avant terme échue; indisponibilité de la caution de retenue de garantie.
13	CM n°402/MEF/MS/DNCMP /SP du 17/10/2017	Lot n° 8: pour l'acquisition d'un groupe électrogène, d'un véhicule et d'une moto au profit de l'Hôpital de Zone d'Allada et de l'unité de gestion du projet	Néant	Néant	Néant	Néant	Indisponibilité	51 500 000	51 500 000	100,00%	2 575 000	Restitution de la retenue de garantie avant terme échue; indisponibilité de la caution de retenue de garantie.
14	CM n°469/MEF/MS/DNCMP /SP du 16/11/2017	Lot n° 5: pour les travaux de construction de l'unité de kinésithérapie, de l'unité de maintenance, d'un logement, des bâtiments pour accompagnants, de la guérite, deux hangars de séchage à l'hôpital de zone d'Allada et la conduite du processus d'obtention du permis de construire	Néant	Néant	Néant	Néant	Indisponibilité	314 146 964	314 146 964	100,00%	Néant	Indisponibilité de la garantie de bonne exécution; restitution de la retenue de garantie avant terme échue; indisponibilité de la caution de retenue de garantie; indisponibilité du PV de réception définitive.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux effectif de non-conformité.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARM et à la Chambre des comptes	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,86		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,86.

Il y a une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	4	4	2	50%	Défaut d'inscription de 2 marchés dans le PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	4	4	0	0%		Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	2	2	2	100%	Preuve de publication de l'avis non communiquée	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	4	4	0	0%		Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	2	2	0	0%		Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	4	4	0	0%		Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	4	4	4	100%		Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%		Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	4	4	4	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	4	4	4	100%		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				32,14%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				40,00%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				80,36%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 80,36% (Performance insatisfaisante).

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	19	19	6	32%	Défaut d'inscription de 3 marchés de gré à gré dans le PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	10	10	0	0%		Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	17	17	1	6%		Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison n d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	19	19	0	0%		Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	19	19	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	19	19	5	26%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	19	19	19	100%		Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	19	19	19	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	19	19	0	0%		Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	19	19	10	53%		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				22,60%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				44,00%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				51,37%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 51,37% (Performance insatisfaisante).

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	4	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie
2	Garantie de bonne exécution	4	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non
3	Ordre de service	4	1	1	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	4	1	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	4	1	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	4	1	1	100%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	NON CONFORMITE MOYENNE THEORIQUE				25,00%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE				25%		
	NON CONFORMITE MOYENNE EFFECTIF				100,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 100% (Performance insatisfaisante).

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	19	14	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie
2	Garantie de bonne exécution	19	14	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non
3	Ordre de service	19	14	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	19	14	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	19	14	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	19	14	5	36%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	NON CONFORMITE MOYENNE THEORIQUE				8,93%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE				25%		
	NON CONFORMITE MOYENNE EFFECTIF				35,71%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 35,71% (Performance moyenne).

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	HOUESSOU Paulin	PRMP/MS
2	AGOSSOU Edmond	SP-PRMP
3	SOSSA Anne-Marie	SP-PRMP
4	EGIN Etienne	SP-PRMP
5	AGBODANDE Mireille	CCMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'autorité contractante : Ministère de la Santé

Date de tenue de la séance de restitution : 22 novembre 2019

Heure de démarrage : 10 h 32 mn

Heure de fin : 12h 25 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

- L'acte de nomination de la CPMP

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- L'ensemble des pièces manquantes dans le rapport provisoire,
- Le plan de passation de 2014, 2016 et 2017,
- Les rapports d'activités de organes de passation et de contrôle de marchés des exercices 2016 et 2017.

L'Autorité contractante a proposé nous communiquer les pièces au plus tard le 29 novembre 2019.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante

Constat 2 : Faiblesse

- ✓ Difficulté pour archiver les dossiers de marché (défaut d'un système adéquat d'archivage) ce qui entraîne des difficultés de recherches de la documentation relative aux marchés publics ;
- ✓ Manque d'espace pour une bonne archive.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Ministère de la Santé sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	GG	2	1			1
2	AO	2	0	2	0	0
Total général		4	1	2	0	1
%		100%	25%	75%		

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Ministère de la Santé sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AO	10	5	4	0	1
	GG	9	8	1		
Total général		19	13	5	0	1
%		100%	68%	32%		

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

Au regard de la conclusion, l'autorité contractante a apporté diverses clarifications qui pourraient modifier l'opinion de l'auditeur en fonction de la documentation qui sera fournie.

Le délai relativement long entre le dépôt des plis et l'évaluation des offres se justifie par le fait :

- que le secrétariat de la PRMP reçoit parfois plusieurs dossiers en une journée ou en une semaine.
- aussi après l'ouverture des offres, il peut arriver que les spécialistes du domaine ne soient toujours disponibles.
- Il faut s'assurer de la réservation de crédit avant la signature des contrats et cette opération peut perdurer dans le temps du fait de la fermeture du SIGFIP.

3.3. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte aux titres des gestions budgétaires 2016 et 2017.

3.4. Sur l'exécution financière

Une correspondance a été adressée à la DAF afin de collecter les pièces nécessaires. Les diligences sont en cours

Enfin, le cabinet a recueilli après échange les besoins et les difficultés que rencontrent les acteurs de la chaîne de passation et de contrôle des marchés publics. Il s'agit de :

- Manque du personnel
- Manque de matériels de travail (matériels informatiques, matériels de bureau, etc...);
- Insuffisances de locaux pour archives ;
- Besoins de renforcement de capacité

Comme recommandation, l'AC souhaite que l'arrêté 2015 n° 32 21 /MEFPD/DC/DNCMP/SP soit revue afin de palier au manque de personnel.

La séance a été levée à 12 h 25 mn

Fait à Cotonou, le 22 novembre 2019

Pacheli AENKRADE

PRINCE-ADANANITONON
Narius

Pour Bec Sarl

Ministère de la Santé
PRMP
Edmond AGOSSON
PRMP

Pour l'Autorité Contractante

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : MINISTERE DE LA SANTE

Cotonou, le 22 / 11 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	Alexandre Pacheli	Analyste / BEC Sarl	81805422 / 97780955 pacheli.ago@becsarl.com	
2	PRINCE-ADANNGNITONIN Narcissus	Auditeur / BEC Sarl	24305422 bee@becsarl.com	
3	Akossou Edmond	Secrétaire PRHP	edmond.akossou@yahoo.fr 95151584	
4	EGIN F. Etienne	Assistant / PRHP/MS	95561544 eginedmond@yahoo.fr	
5	Attoukpa D. Bernvald	SPRHP/MS	95561544 dachonkpa@gmail.com	
6				
7				

ANNEXE 3 : DIVERS COURRIERS DE DEMANDE D'INFORMATION

BEC Sarl



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2

Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Regu, ce 25/07/2019
Scrup
ARM
SA-DXF/MS

Cotonou, le 24 Juillet 2019

Au

Ministère de la Santé (MS)

Att. : Directeur Administratif et Financier
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 110/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 Demande de la liste & pièces des règlements

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous voudrions vous informer que nous sommes à la phase de l'audit d'exécution physique et financière.

A cet effet, nous vous prions d'instruire vos services compétents afin que la liste des règlements et les pièces justificatives y afférentes des marchés dont la liste est jointe en annexe, nous soient communiquées.

Compte tenu du délai contractuel exigé pour la mission, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste des règlements nous soit transmise de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr) dans les meilleurs délais (de préférence le 05/08/2019).

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

B E C S A R L
Rue Cheminots, c/239 Zongo
02 BP. 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
N° OECCA Bénin : 032 SE

PJ : Copie de la liste des marchés concernés
Ampliation : Direction Générale du Budget du
Ministère de l'Economie et des Finances

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N°TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr T+229(00228) 21 26 50 28-
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de la Santé

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 124/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017_ **Prise de contact et démarrage de la mission**

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.


Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191

BEC Sarl



International
Federation
of Accountants



Bureau d'Expertises Comptables et de Commissariat aux Comptes, N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 06 Mai 2019

Au

Ministre de la Santé

Att: Personne Responsable des Marchés
Publics (Point focal de la mission)
Cotonou-Bénin



[Signature]

SA/SCM

Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 01/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte des pièces et démarrage de la mission** *mé dém*

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe d'auditeurs au plus tard le 10 mai 2019. Vous trouverez en annexe la liste indicative des documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.



PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N° RCCM RB/COT/07 D12 - N°CNSS : 06309407 - IFU N° 3200800565618
Siège immuable BEC C/23° Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : ben_sar@becbenin.com Tel: (00229) 21 30 54 22 - Société Générale Bénin: BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COF N° 092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME - 06 BP 60535 Lomé
Email: ben_sar@becbenin.com Tel: (00228) 22 36 65 38 - ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030359662001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180 Saint-Lyé (TROYES) N° SIRET : 815 116 191 000
12° N° de TVA intracommunautaire: TVA FR54 815 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00



SAIS-PRMP

Cotonou, le 27 mars 2019

A

La Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Santé (MS).

Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 54/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 (lot 1) _ **Demande de base de données des Marchés Publics (2016 & 2017) et état des plaintes** *neuve / renouvel*

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre département ministériel ainsi que l'état des plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



ANNEXE 4 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Année 2016

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
4	Acquisition d'une machine d'anesthésie de marque UAQET et de type FLOW au profit du CHU mère et enfant lagune (CHURLMEL) cotonou	0	1	0	0	1	1	1	1	0	NA	1	1	0	1	0	0	15	8	53%	53%
6	Travaux d'extension latérale du bâtiment abutant le signe du centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la forme encante atteints de drépanocytose	1	1	0	0	1	1	1	1	1	NA	0	0	0	1	0	0	15	8	53%	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de gré à gré

		Auto risati on	Dossier de consultatio n		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisatio n			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	%Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2	3		4				5							6						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Acquisition de deux millions neuf cent vingt quatre mille cinq cent (2924500) comprimés d'Albendazole	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	NA	0	NA	0	1	0	0	15	4	27%	27%
5	Acquisition en urgence de vaccins anti-méningio ACYW et consommable pour la campagne de vaccination de mane contre la menegite	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	NA	0	NA	0	1	0	0	15	4	27%	

➤ Année 2017

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
2	Acquisition des ARV au profit du PNLS	1	1	0	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
3	Acquisition de 420 000 MIIL à deux places pour la campagne 2017	1	1	0	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
4	Fournitures des médicaments antirétroviraux lot2	1	1	0	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
6	Construction des antennes départementales de l'agence nationale pour la transfusion sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau du Zou-Collines et de Borgou-Alibori Lot n°2: Projet de construction de l'antenne départementale de transfusion sanguine du Zou collines lot n°2	0	1	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
7	Construction des antennes départementales de l'agence nationale pour la transfusion sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau du Zou-Collines et de Borgou-Alibori Lot n°1: Projet de construction de l'antenne départementale de transfusion sanguine de l'ouémé-Plateau	0	1	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
8	Fourniture, installation et la mise en service d'équipement médico-technique au profit du service de réanimation du CHD Borgou-Alibori (LOT 2)	1	1	0	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	0	0	15	9	60%	65%
9	Fourniture, installation et mise en service d'équipement de bloc opératoire au profit de KALALE	1	1	0	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
10	Acquisition e cartouche d'encre pour l'édition des cartes au profit de l'agence Nationale d'assurance maladie(ANAM)	1	1	0	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	0	0	15	9	60%	
11	Acquisition de vaccin anti méningite A,C,Y,W 135 grippe saisonnière et fièvre typhoïde pour le hadj 2017 au profit de la direction nationale de la santé publique	0	1	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

Tableau d'exhaustivité de la procédure de gré à gré

		Auto risati on	Dossier de consultatio n	Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisatio n			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	% Global	
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2	3		4				5							6						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o					p
1	Fourniture et livraison de vaccin anti-Meningite A,C,Y,W 135 et consommable au profit du ministère de la santé	1	0	0	0	0	0	0	0	0	NA	1	1	0	0	1	0	0	17	4	24%	
5	Acquisition et installation d'équipement et matérielsmédico technique au profit des blocs opértoire du CHU de la mise et de l'enfant	1	0	1	0	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	17	10	59%	
12	Alimentation du site de l'hopital d'Alladaz en énergie électrique (Lot1)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	NA	0	0	0	0	1	0	0	17	2	12%	
13	Raccordement de l'hopital d'Allada au réseau téléphonique	1	0	0	0	0	0	0	0	0	NA	0	0	0	0	1	0	0	17	2	12%	
14	Acquisition des équipements au profit des services de la maintenance de la maintenance , de la kinésithérapie et de la buanderie de l'hopitale de zone d'Allada Lot6	1	0	1	0	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	0	1	0	0	17	9	53%	
15	Travaux de construction de la clôture du site et de réalisation de deux (02) forages à l'hopital de zone d'Allada lot3	1	0	1	0	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	0	1	1	0	17	10	59%	

		Auto risati on	Dossier de consultatio n	Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisatio n			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	%Global	
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2	3		4				5							6						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o					p
16	Acquisition des meublesgénéraux au profit de l'hopitale de zone d'allada et des équipements de bureau pour l'unité de gestion du projet lot 7	1	0	1	0	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	0	1	0	0	17	9	53%	44%
17	Travaux de pavage et d'assainissement de l'hopital de zone d'Allada lot4	1	0	1	0	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	0	1	0	0	17	9	53%	
18	Acquisition d'un groupe électrogène d'un véhicule et d'une moto au profit de l'hopitale de zone d'Allada et de l'unité de gestion du projet lot8	1	0	1	0	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	0	1	0	0	17	9	53%	
19	Travaux de construction de l'unité de kinésithérapie, de l'unité de maintenance, d'un logement, des bâtiments pour accompagnements, de la guérite, de deux hangars de séchage à l'hopitazl de zone d'Allada et la conduite du processus d'obtention du permis de construire lot5	1	0	1	0	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	0	1	1	0	17	10	59%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																						

Légende de la procédure dérogatoire

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende procédure d'appel d'offre ouvert

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende de la pré-qualification

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• Propositions techniques

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• Propositions financières

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

Légende de la procédure de demande de cotation

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)

b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

c. Offres des soumissionnaires

d. Actes de désignation des membres de la CPMP

e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres

f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

g. Rapport d'analyse et de synthèse

h. PV d'attribution provisoire des offres signé

i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs

(le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire

j. Preuve de notification d'attribution provisoire

k. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus

l. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

m. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC

n. Preuve de notification du marché au titulaire

o. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 5: Tableau de détermination du délai moyen de passation

➤ **Gestion 2016**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Acquisition d'une machine d'anesthésie de marque MAQUET et de type flouili au profit du CHU mère et enfant lagune(CHU/MEC) Cotonou	-	18	164	20	202
2	Travaux d'extension laterale du bâtiment abritant le siège du centre de prison en charge mdicale intégrée etde la femme enceinte atteints de la drépanocytose(CPMI-NFED) sis au CNHU-HKM à cotonou	50	13	203	9	275
3	Acquisition en urgence de vaccins anti-Ménégio-ACYW et cosommable pour la campagnede vaccination de masse contre la meningitr	-	-	-	-	0
4	Acquisition de deux millions neuf cent vingt quatre mille cinq cent 2.924.500 comprimés d'Albenzole	-	-	-	-	0
TOTAL						477
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						398
Volume de marchés concernés (pertinents)						2
Délai moyen entre le dépôt des plis etla signature des contrats						199

➤ Année 2017

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Fourniture et livraison de vaccin anti- Meningite A,C,Y,W 135 et consommable au profit du ministère de la santé	-	-	-	78	78
2	Acquisition des ARV au profit du PNLS	-	170	20	7	197
3	Acquisition de 420 000 MILD à deux places pour la campagne 2017	13	133	22	6	174
4	Fournitures des médicaments antirétroviraux lot2	-	174	553	174	901
5	Acquisition et installation d'équipement et matériels médico technique au profit des blocs opératoire du CHU de la mère et de l'enfant	-	4	44	50	98
6	Construction des antennes départementales de l'agence nationale pour la transfusion sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau du Zou-Collines et de Borgou-Alibori Lot n°2: Projet de construction de l'antenne départementale de transfusion sanguine du Zou collines lot n°2	30	13	54	4	101
7	Construction des antennes départementales de l'agence nationale pour la transfusion sanguine (ANTS) de l'Ouémé-Plateau du Zou-Collines et de Borgou-Alibori Lot n°1: Projet de construction de l'antenne départementale de transfusion sanguine de l'ouémé-Plateau	30	13	54	4	101

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
8	Fourniture, installation et la mise en service d'équipement médico-technique au profit du service de réanimation du CHD Borgou-Alibori (LOT 2)	44	26	379	63	512
9	Fourniture, installation et mise en service d'équipement de bloc opératoire au profit de KALALE	30	57	626	152	865
10	Acquisition e cartouche d'encre pour l'édition des cartes au profit de l'agence Nationale d'assurance maladie (ANAM)	35	13	58	9	115
11	Acquisition de vaccin anti méningite A,C,Y,W 135 grippe saisonnière et fièvre typhoïde pour le hadj 2017 au profit de la direction nationale de la santé publique	31	22	88	27	168
12	Alimentation du site de l'hôpital d'Alladaz en énergie électrique (Lot1)	-	-	-	5	5
13	Raccordement de l'hôpital d'Allada au réseau téléphonique	-	-	-	12	12
14	Acquisition des équipements au profit des services de la maintenance de la maintenance , de la kinésithérapie et de la buanderie de l'hôpital de zone d'Allada Lot6	-	16	60	2	78
15	Travaux de construction de la clôture du site et de réalisation de deux (02) forages à l'hôpital de zone d'Allada lot3	-	16	60	2	78

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
16	Acquisition des meubles généraux au profit de l'hôpital de zone d'allada et des équipements de bureau pour l'unité de gestion du projet lot 7	-	16	60	2	78
17	Travaux de pavage et d'assainissement de l'hôpital de zone d'Allada lot4	-	16	60	2	78
18	Acquisition d'un groupe électrogène d'un véhicule et d'une moto au profit de l'hôpital de zone d'Allada et de l'unité de gestion du projet lot8	-	16	60	22	98
19	Travaux de construction de l'unité de kinésithérapie, de l'unité de maintenance, d'un logement, des bâtiments pour accompagnements, de la guérite, de deux hangars de séchage à l'hôpital de zone d'Allada et la conduite du processus d'obtention du permis de construire lot5	-	16	60	52	128
TOTAL						3865
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						2979
Volume de marchés concernés (pertinents)						16
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						186

ANNEXE 6 : TABLEAU DE TRAITEMENTS DES PLAINTES

N° d'ordre	Points de vérification	Diligences	Effectif	Pourcentage
1	Recours préalables et autres demandes d'informations exercés au niveau de l'AC	Demandes d'informations reçues	3	N/A
		Demandes d'informations traitées en conformité avec la réglementation	3	100%
		Plaintes reçues	1	
		plaintes examinées en conformité avec la réglementation	1	100%
		Nombre de plaintes réglées en conformité avec la réglementation	1	100%
		plaintes examinées et réglées en conformité avec la réglementation	1	100%
2	Recours et auto-saisine connues par l'ARMP	Décisions rendues en conformité avec la réglementation	1	1
		Application des décisions rendues par la CRD	N/A	N/A